

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt cinq mars deux mille vingt cinq, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nicole EDOUARD a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Hélène LEMESLE, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sophie CHATELIER a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

Absents excusés : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN.

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D31032025_20 : Convention avec le SyDEV : Programme annuel de rénovation éclairage public 2025 (L.RN.152.24.004)

Monsieur Didier RETAILLEAU, Adjoint à l'aménagement et au cadre de vie, expose qu'afin de réduire les délais de gestion administrative des travaux de rénovation de l'éclairage suite aux visites de maintenance, le SyDEV propose une convention annuelle unique pour la rénovation de l'éclairage public avec un montant budgétaire maximum.

La convention annuelle permet :

- Au SyDEV d'engager automatiquement les travaux de rénovation dans la limite du montant budgétaire maximum alloué exposé ci-dessous :

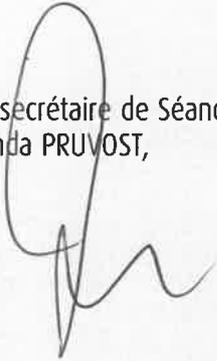
| Nature des travaux | Montant HT | Montant TTC | Base participation | Taux de participation | Montant de la participation |
|--|------------|-------------|--------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Eclairage Public – Rénovation programmée et suite aux visites de maintenance année 2025(*) | 6 000,00 | 7 200,00 | 6 000,00 | 50,00 % | 3 000,00 |
| TOTAL PARTICIPATION | | | | | 3 000,00 |

- Le SyDEV informe la commune à chaque commande et envoie un avis des sommes à payer
- En cas de dépassement de la somme allouée, un avenant est proposé à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention annuelle proposée (en annexe)
- Et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférant à ce dossier.

La secrétaire de Séance,
Lynda PRUVOST,



Le Maire,
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 07/04/2025
Au registre